



Les entreprises couvert par l'etat

Par **ironfive**, le **23/11/2011** à **13:16**

Bonjour,

voila j'ai ete victime de deux accident sur mon post de travail du a une instalation non conforme ne disposant d'aucune agrementation suite a sa et malgres mes demarche au pres de l'inspeteur du travail et meme au pret du procureur de la republique qui ne ma toujours pas repondu et de plus ce meme procureur est de la meme famille que le directeur de l'entreprise comment dois je faire pour faire valoir mon integrite moral et physique sachant que jai porter plainte pour mise en danger du personelle et que l'installation deffectueuse n'etai pas agreee,?Je suis pas en mesure de financer un avocat de quelle manieres puis je m'en sortir

Par **pat76**, le **23/11/2011** à **14:17**

Bonjour

Prenez contact avec un syndicat et expliquez la situation.

Surtout si le Procureur de la République auprès duquel vous avez déposé plainte et votre employeur sont de la même famille.